

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 16 janvier 2013

NO 01

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

Le bureau de Campbell's Bay dans l'Outaouais condamné pour cause de champignons

Chères consœurs,
Chers confrères,

La SIQ (Société Immobilière du Québec) a condamné l'accès au bureau des agents de protection de la faune de Campbell's Bay.

Sans l'intervention du gestionnaire en place, M. Harold Ericksen (que nous félicitons en passant), qui a exigé de la SIQ un test de qualité de l'air suite à des travaux dans le bureau des agents alors que la SIQ indiquait que les lieux étaient sains et sans danger, nos consœurs et confrères auraient été exposés à des spores dégagées par la présence de champignons dans le bureau.

Nous savons, de plus, que cet édifice contenait de l'amiante et que des agents et le personnel du bureau ont été exposés à la poussière que les travaux de démolition et de rénovation ont dégagée.

Nous avons demandé à la Direction de la protection de la faune de l'Outaouais de déposer le rapport de qualité de l'air au comité de santé et sécurité de la région, en plus de demander que tous les employés subissent des tests de dépistage pour savoir si ces champignons et la présence d'amiante peuvent avoir contribué à mettre leur santé en danger.

Ces événements démontrent ici un manque de rigueur de la SIQ, voire de l'incompétence ou de l'insouciance face à la santé des fonctionnaires qui travaillent dans cet édifice.

Afin de prévenir un autre « Campbell's Bay », nous vous invitons, lorsque des travaux se font dans vos locaux, à aviser votre comité de santé et votre coordonnateur en santé et sécurité du syndicat, M. Alain Guay, afin de s'assurer que nos membres ne soient pas exposés à de tels contaminants.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault
Président provincial

PL/gm

